

LAMTO (CÔTE D'IVOIRE) : UNE RÉSERVE NATURELLE EN DANGER DANS LA VUE DE LA POPULATION RIVERAINE

Ahou Suzanne N'GORAN

Département de Géographie

Université Peleforo GON COULIBALY (Côte d'Ivoire)

ahoumoaet@yahoo.fr

N'Guessan Simon ANDON

Département de Géographie

Université Peleforo GON COULIBALY (Côte d'Ivoire)

Langue de présentation : le français

Résumé

Les populations riveraines de la réserve de Lamto bien que conscientes des restrictions disent souffrir des interdictions de chasse et de cueillette sur leur terre traditionnelle. Les pratiques de chasse et d'autres types de prélèvement des espèces font partie des habitudes séculaires des communautés de la région. Mais, l'érection de cette zone en aire protégée, a entraîné l'interdiction formelle et officielle desdits modes d'appropriation des ressources dont regorge la réserve. Cette restriction d'accès à la biodiversité est venue contribuer à la croissance d'un climat social conflictuel, et au boycott des interdits qui planent sur la réserve par les populations riveraines qui sont considérées comme des acteurs dans la conservation. Cette étude a pour objectif de mettre en exergue la représentation des populations vis-à-vis de la réserve. La recherche documentaire, l'observation et l'enquête par questionnaire sont les techniques utilisées pour mener cette étude. Les résultats ont montré qu'il existe un frein social quant au respect des interdits et qui se traduit par un malaise grandissant au sein des populations. Plus de 80% des personnes interrogées estiment que la présence de la réserve est un obstacle à leur développement socio-économique. Pour elles, leur terre a été confisquée alors qu'elles ne tirent aucun profit.

Mots clés : Côte d'Ivoire, Lamto, populations riveraines, représentation, profit

Abstract

Hunting and other types of species collection are part of the age-old habits of the communities of Lamto region. However, the establishment of their land as protected area has led to a formal and official ban on these methods of appropriating the resources that abound in the Lamto reserve. This restriction on access to the reserve's biodiversity has fueled a climate of social conflict between the reserve's managers and the local population. All of which accentuates the boycott of the reserve's forbidden activities. The reserve has no reason being in the lives of the local people, who are considered to be conservation stakeholders, as it brings them nothing. The aim of this study is to highlight the way in which local people see the reserve. Documentary research, observation and a questionnaire survey are the techniques used to conduct the study. The results showed that there is a social brake on respect for prohibited activities, reflected in a growing sense of unease among the population. Over 80% of those questioned felt that the presence of the

reserve was an obstacle to their development, as they were not benefiting from it. In its current management, the local population is considered as a stakeholder, hence the importance of considering their perception in order to assess their level of involvement in the reserve.

Key words: Ivory Coast, Lamto, local populations, representation; profit

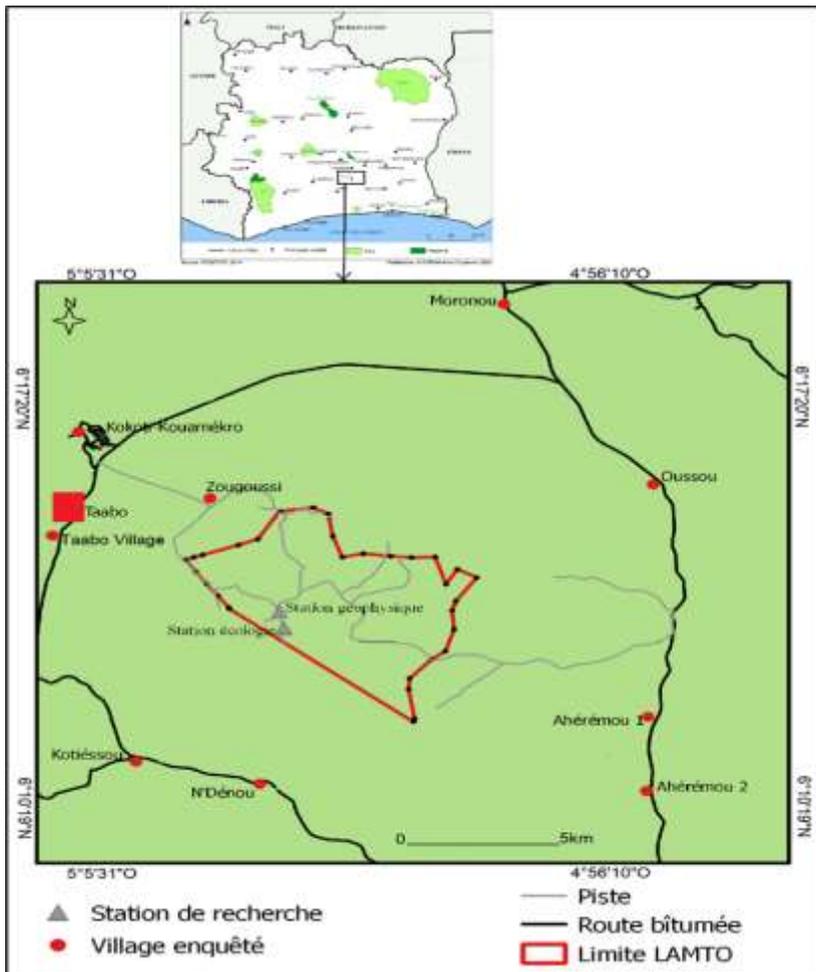
Introduction

La volonté du gouvernement ivoirien de protéger l'environnement se traduit par la création d'un réseau d'aires protégées (AP) composé de parcs nationaux et de réserves dont la réserve de Lamto. Dans sa définition, une AP désigne une portion de terre, de mer, de rivière et/ou de lagune géographiquement délimitée qui est définie, réglementée et gérée pour la protection et le maintien du patrimoine naturel et culturel (RCI, loi n°2002-102 :2). Pourtant, si les aires protégées et particulièrement la réserve de Lamto sont nécessaires, elles n'ont cessé de faire l'objet de visions controversées chez les diverses catégories d'acteurs intéressés tels que la population et les gestionnaires. Les différences d'appréhension dégèrent le plus souvent en opposition entre les défenseurs de l'aire protégée et les communautés vivant à l'intérieur ou sur les marges de celle-ci (Kaboré, 2010 :19). La réserve de Lamto, créée par l'arrêté n°857/AGRI/DOM du 12 juillet 1968 avec une superficie de 2 617 hectares a pour particularité d'être un écosystème situé au contact de la forêt et de la savane. En plus d'être une AP, la réserve de Lamto est conçue et gérée dans l'objectif de favoriser la recherche scientifique. L'éloignement de tout village et la non utilisation de la savane par les habitants seraient des critères qui ont guidés les chercheurs et les autorités dans le choix du site. Cette vérité d'hier qui a milité en faveur de la création de la réserve sur le site est contestée par les populations riveraines. Bien qu'ayant donné leur accord au départ du projet, ces populations aujourd'hui revendiquent des droits d'accès à leur terre traditionnelle. Ces espaces ressources font l'objet de représentations, de droit et d'usages divers qui, souvent se superposent dans l'espace et dans le temps, et génèrent des conflits potentiels entre usagers (UICN, 2012 : 16). Elles estiment dans leur majorité que la réserve est un obstacle à leur épanouissement. La réserve ne leur apporte aucun profit, pendant ce temps elle les empêche d'étendre leurs champs. Elle est même un réservoir d'animaux nuisibles à leurs plantations. Elle a créé un contexte d'insécurité pour eux et pour leurs plantations (N'goran-, 2016 :197). Le « déguerpissement » de leur terre traditionnelle

est très mal vécu par les populations. Certains vont jusqu'à dire que les choses n'étaient pas claires dès le départ (N'goran, 2016 :198). En Côte d'Ivoire, les utilisateurs des AP inscrivent leur activité dans une logique dictée par leur représentation. Pour l'UICN, l'enjeu de la gouvernance consiste à prendre en compte des intérêts des différents acteurs, à conjuguer leurs droits et attributions, à construire des modes de concertation et des modalités de gestion qui soient légitimes aux yeux de tous, efficaces et opérationnellement viables (UICN, 2012 :16). Le regard porté par les populations sur la réserve est un élément à prendre en compte pour la conservation durable de celle-ci.

1- Méthodologie

La réserve de Lamto qui fait l'objet de cette étude est située dans la partie centrale du territoire ivoirien dans une zone de transition entre la forêt et la savane. Elle est comprise entre 6°15'23" N et 6°11'20" N de latitude et 5°2'52" 0 et 4°58'28"0 de longitude. Elle fait partie du réseau des AP du pays avec une superficie de 2617 hectares et est entourée de plusieurs villages. Au nombre de neufs (9), à savoir Ahérérou 1, Ahérérou 2, Pacobo, Oussou, Kokoti-Kouamekro, Zougoussi, Kotiessou, N'denou, Taabo-village et la ville de Taabo, ils ont fait l'objet d'enquête (**figure 1**).



Source : SODEFOR, 2014

Réalisation : Ahou Suzanne N'goran

Figure 1 : présentation de la zone d'étude

Les populations de ces villages vivant autour ont des intérêts sur la réserve car c'est leur terre traditionnelle. Leur intérêt se transforme en revendication qui est exprimée à travers leur représentation ou leur perception de la réserve. Cette étude a pour objectif de mettre en exergue la représentation de ces populations vis-à-vis de la réserve. Pour la

réalisation de cette étude des techniques de collecte de données qui sont : la recherche documentaire et l'enquête de terrain ont été utilisées. La recherche documentaire a consisté à consulter sur internet et dans des bibliothèques des documents qui traitent des problèmes liés à la représentation des acteurs de la conservation des espaces protégés. Cet article utilise des données produites entre 2012 et 2016 dans le cadre de la réalisation d'une thèse de doctorat. L'observation de terrain a consisté en une visite guidée de la réserve. Les informations recueillies ont été complétées par une enquête par questionnaire dans les villages. Pour la construction de notre échantillonnage, nous avons opté pour la technique du choix raisonné. Nous avons établi un échantillon aléatoire à choix raisonné composé de 208 ménages sur l'ensemble des 2087 selon l'Institut National de la Statistique (INS) à partir du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH, 2010) soit le 10e des ménages.

La méthode d'analyse choisie dans le cadre de cette étude est inspirée de la théorie de l'influence des représentations des acteurs dans l'atteinte des résultats dans une gestion. Selon cette théorie, l'atteinte des résultats dépend de l'interactions des actions des acteurs. Ces actions menées reposent sur de la représentation de chaque groupe d'acteurs par rapport à la chose. La représentation elle-même dépend des normes poursuivies ou des ressentis au niveau individuel, familial ou communautaire. On peut donc affirmer qu'il existe une interaction entre la représentation et l'atteinte des objectifs de conservation de la réserve.

2- Résultat

2.1- la réserve vue comme une perte de terre

La création de la réserve de Lamto a engendré des modifications dans la vie quotidienne des populations locales. L'apparition de contraintes est essentiellement mentionnée au sein des villages les plus proches et propriétaires des terres sur lesquelles la station est installée. Elle concerne essentiellement la perte de terres et l'émergence d'un certain nombre d'interdits relatifs à l'utilisation de ces terres. La forte pression exercée par les populations riveraines sur la réserve de Lamto trouve une explication dans la vocation de ces terres avant la création de celle-ci. En effet, le terrain de la réserve correspondait aux terres traditionnelles des villages où se pratiquaient la chasse, la pêche et la cueillette. Mais, l'érection de cette zone en AP, a entraîné l'interdiction formelle et

officielle desdits modes d'appropriation des ressources dont regorge Lamto. La zone rurale ayant fait l'objet d'une surexploitation énorme, les regards sont désormais tournés vers la réserve pour combler le déficit de terre. Pour les riverains, l'apparition de ces interdits est comme le principal inconvénient ayant suivi la création de la réserve. Ainsi donc, la présence de Lamto est synonyme de perte de terres de chasse, de cueillettes, de pêche et surtout agricole. Il est interdit d'accéder au site de la réserve. De ce fait, les populations locales estiment qu'il y a violation des droits d'usage sur des terres qui leur appartiennent coutumièrement. Toutes ces limitations du droit au foncier engendrent donc, un climat de tensions et de frustrations qui se manifestent par la violence dans les discours des acteurs locaux contre les autorités de l'aire protégée. Le « déguerpissement » des populations sur les terres de la réserve engendre par conséquent des problèmes sociaux. Les populations se voient non seulement privées du droit d'usage de leur terre, mais également de l'accès à certains sites tel que le fleuve Bandama. Il existe donc un frein social à la conservation de la réserve. Les populations riveraines veulent utiliser leurs terres comme elles l'entendent. Les jeunes sont les plus nombreux à déplorer des inconvénients. Ils sont conscients du besoin de terres supplémentaires pour faire face aux besoins croissants du village. C'est pourquoi, ils perçoivent Lamto comme une entrave à leur épanouissement. Les jeunes accusent les vieux d'avoir cédé la terre à un prix dérisoire et de les avoir ainsi privés d'espace utile au développement des villages. L'importance de la terre dans la région entraîne une rivalité entre les villages quant à l'appartenance des terres. Tous les villages les plus proches se réclament tous propriétaires des terres. Toutes ces plaintes confirment que la requalification d'un site comme aire protégée ne lui enlève pas ces attributs vis-à-vis des populations, mais se pose seulement comme une entrave à leur pleine expression. Pour les riverains la réserve n'apporte aucun profit.

2.2-La réserve vue comme un obstacle au développement socio-économique des villages

Les populations estiment que la réserve n'a eu aucun impact sur le développement socio-économique des villages. Elles affirment que les villages ne tirent aucun profit par rapport à la réserve (**tableau 1**).

Tableau 1 : manque de profits liés à l'existence de la réserve

Existence de profits Lieu	Non réponse	Oui	Non	TOTAL
Ahéremou 1	33,30%	0,00%	66,70%	100%
Ahéremou 2	25,00%	18,80%	56,30%	100%
Pacobo	10,70%	10,70%	78,60%	100%
Oussou	0,00%	0,00%	100%	100%
N'Dagnamien	15,00%	0,00%	85,00%	100%
N'Denou	14,30%	28,60%	57,10%	100%
Kotiessou	28,60%	19,10%	52,40%	100%
Zougoussi	0,00%	0,00%	100%	100%
Ahouakro	27,30%	1,80%	70,90%	100%
Kokoti-Kouamekro	9,10%	9,10%	81,80%	100%
TOTAL	20,00%	9,20%	70,80%	100%

Source : Enquêtes N'GORAN A. 2016

Les populations dans leur grande majorité (environ 80%) pensent que la réserve n'apporte rien aux villages. Il n'existe pas de profits. D'un village à l'autre, qu'il soit proche ou éloigné, la réponse ne change pas. Seulement, une minorité 9,20% ne voient pas les choses de la même façon. Contrairement à l'ensemble de la population, elles sont d'accord que les villages tirent des avantages de l'existence de la réserve. Cette proportion est représentée par les travailleurs et anciens travailleurs des stations de recherche de Lamto. Les anciens comme les jeunes sont unanimes sur la question du manque de profit (**tableau 2**).

Tableau 2 : Point de vue sur l'existence de profit à travers l'âge

Existence de profits Age	Non réponse	Oui	Non	TOTAL
Non réponse	0,00%	50,00%	50,00%	100%
Moins de 25 ans	27,30%	27,30%	45,50%	100%
De 25 à 45 ans	33,90%	6,20%	60,00%	100%
De 46 à 60 ans	11,10%	4,80%	84,10%	100%
Plus de 60 ans	13,00%	13,00%	74,10%	100%
TOTAL	20,00%	9,20%	70,80%	100%

Source : Enquêtes N'GORAN A. 2016

Les jeunes comme les vieux, tous estiment que les villages ne tirent aucun profit de l'existence de la réserve. Les résultats de l'enquête donnent 84,10% pour les personnes de 46 à 60 ans, 74,10% pour les personnes de plus de 60 ans, 60% pour les personnes de 25 à 45 ans et enfin 45,50% pour les jeunes de moins de 25 ans. En somme, à part les anciens travailleurs de Lamto, le reste de la population considère qu'elle n'apporte aucun avantage. Il faut comprendre que pour ces populations un avantage se résume à une preuve matérielle et élimine toute autre considération. Plusieurs affirment que, Lamto n'a rien fait pour les villages depuis sa création et les plus proches déplorent l'absence de dédommagement en échange des terres qu'ils ont cédées. En effet, les indicateurs du développement social, comme les infrastructures de santé, d'eau potable ou d'électricité ne sont pas garantis aux populations locales dans toute leur totalité. Par exemple, le village de Zougoussi qui est le village le plus proche de la réserve (3 km) ne dispose d'aucune infrastructure. C'est un village enclavé dont les maisons sont majoritairement des maisons traditionnelles et qui est très dépendant des ressources naturelles pour sa subsistance. Les populations déplorent la faible utilisation ou l'inexistence de la main d'œuvre locale, ainsi que le désengagement de l'État concernant la réalisation de contrepartie. C'est pourquoi, dans le village de Zougoussi 100% des personnes interrogées affirment que Lamto n'apporte rien au village. Les populations revendiquent un soutien des gestionnaires pour la réalisation d'infrastructures telles que des dispensaires, écoles, routes ...

Lors des tractations précédant la création de la réserve, d'après les populations les chefs des villages et notables ayant cédé leur terre n'avaient reçu que des bouteilles de liqueur et de cartouches. Ils espéraient qu'en guise de remerciement la station les aiderait dans leur développement. Cependant, jusqu'aujourd'hui leur attente est restée vaine. Les habitants de Zougoussi et Ahéremou 2 villages ayant cédé leur terre déplorent cette indifférence qui se traduit par l'absence de contreparties. À ce titre, les communautés estiment qu'au lieu que les responsables de la réserve s'occupent des animaux, ils devraient d'abord fournir les infrastructures de base aux humains pour leur survie. La création de la réserve a suscité beaucoup d'espoir chez les populations, mais grande est leur déception selon leur avis. Pour elles, l'existence de la réserve allait être une source d'emploi pour les jeunes et également source d'équipements socio-collectifs des villages. Ainsi dit, leurs attentes peuvent être classées en deux catégories à savoir l'aide à la réalisation matérielle et l'emploi. L'aide à la réalisation matérielle concerne les interventions directes correspondant à des infrastructures telles que des écoles, dispensaires, pompes à eau ou l'aide pour reconstruire les villages. Il s'agit de leur construction quand elles n'existent pas ou de leur remise en état lorsque ces installations existent déjà. Les infrastructures scolaires figurent en bonne place parmi les revendications. Ce désir est plus fort à Zougoussi car il s'agit du seul village visité qui ne disposait pas d'équipement scolaire. Les enfants de ce village doivent parcourir au moins 5 km à pied pour se rendre à l'école. Une situation qui entraîne une démotivation rapide des écoliers. Toujours à Zougoussi, village le plus défavorisé en infrastructures, l'absence d'électricité apparaît aux habitants comme un frein à leur développement. À cet effet, ils souhaitent que Lamto y remédie. C'est pourquoi, de façon particulière la réserve a suscité un véritable espoir auprès de la population. À Zougoussi, l'espoir suscité a amené les villageois à baptiser du nom de Tournier, co-fondateur de Lamto, un bébé qui venait de naître lors de la création de la réserve. Aujourd'hui, il fait partie des jeunes désœuvrés qui ne supportent plus la présence de la réserve. Au chapitre des attentes, les populations désirent que Lamto emploie plus de jeunes et qu'elle établisse de nouvelles relations ainsi qu'une meilleure communication avec les villages. En effet, un nombre croissant de riverains réalise que sans emploi sur place, les villages sont condamnés à « mourir ». Ce sont, en grande partie les jeunes qui voient en Lamto un employeur potentiel. À ce sujet les responsables de la station d'écologie soutiennent que la

réserve a toujours été, quand cela est possible, une source d'emplois. À titre d'exemple, nous avons l'actuel chef du village de Zougoussi qui est un ancien travailleur de Lamto. Il y a d'autres anciens travailleurs dans les villages les plus proches de la réserve à savoir Zougoussi, Ahéremou 2, Kotiéssou et N'dénou. Actuellement, la station d'écologie emploie six travailleurs, tous originaires de Zougoussi. Les jeunes sont également associés aux patrouilles des agents de l'Office Ivoirien Parcs et Réserves (OIPR). Cependant, les populations riveraines estiment que le nombre de travailleurs est insignifiant. D'ailleurs, le village d'Ahéremou 2, le plus gros propriétaire des terres (2000 hectares) n'a aucun travailleur sur la réserve. C'est une situation que les jeunes ont du mal à accepter. Pour eux, travailler à Lamto est synonyme d'ascension sociale. Ceux qui ont la chance de travailler à Lamto ne disent pas le contraire. Ils reconnaissent un changement personnel important consécutif à leur emploi à Lamto. La satisfaction concerne l'apport d'un salaire leur permettant de subvenir aux besoins de leurs familles, à savoir la scolarisation des enfants, soins médicaux, etc. Si les employés reconnaissent les bienfaits socio-économiques de la réserve, la population dans sa grande majorité pense que la réserve n'a aucun avantage. Pour elle, celle-ci n'est que source d'exclusion de la population, d'où le climat de méfiance qui prévaut dans les villages.

Cette perception est accentuée par un régime foncier basé sur la coutume.

2.3-La réserve considérée par les populations comme une brousse

Malgré les procès-verbaux signés avec les chefs ils considèrent toujours la réserve comme faisant partie de leur patrimoine. Car les autorités coutumières restent toujours puissantes quant à la gestion de leur territoire en Côte d'Ivoire. Sur le plan national, on note de nombreuses tentatives faites pour remettre en cause ce droit foncier coutumier. Cette réglementation foncière relève d'une logique différente des usages coutumiers qui restent encore en vigueur au sein de la population. L'éloignement de tout village et la non utilisation de la savane par les habitants seraient des critères qui ont guidés les chercheurs et les autorités dans le choix du site. Cette vérité d'hier qui a milité en faveur de la création de la réserve sur le site est contestée par les populations riveraines. Dans l'esprit des communautés villageoises aucune terre ne peut rester vacante et sans maître. De plus, l'éloignement ne peut les

détacher de leur terre. En Côte d'Ivoire, l'État n'a jamais pu résoudre le problème foncier à sa faveur. La représentation des populations est alimentée par une coutume qui leur donne droit à la terre. Si Lamto est une aire protégée pour l'administration, l'espace reste une brousse pour les populations. En tant que brousse, elle est un territoire à contrôler et pas uniquement un stock de ressources à protéger. Ce sont les divergences entre les éléments constitutifs des deux conceptions, celle de l'espace comme brousse par les populations et celle du site comme aire protégée qui génèrent les problèmes. On se trouve en face de deux mondes avec deux visions controversées. Les gestionnaires agissent au nom de l'État sur la base de l'arrêté portant création de la réserve tandis que les populations agissent selon leur coutume. Dès lors, la violation des interdits est consécutive à un conflit opposant les lois modernes de la protection de la nature et les modes ancestraux d'utilisation des ressources chez les populations. On comprend alors que la problématique de la gestion des AP se pose en termes de représentations souvent contradictoires. Les acteurs traditionnels et modernes à savoir les populations et les gestionnaires mobilisés autour de la réserve de Lamto s'assimilent et se démarquent, voire s'opposent. Pour les populations, la réserve est une brousse dont les ressources doivent servir à leur épanouissement tandis que les autres s'assimilent dans une vision du domaine comme aire protégée. Les significations, et les pratiques sont ici en rapport avec les représentations de l'espace comme brousse ou comme aire protégée. La brousse est pour les populations un espace ouvert, un lieu accessible aux hommes tandis que par le régime de l'aire protégée, l'on entend faire de l'espace un lieu d'exclusion du grand nombre. Il est évident que le paysan pour qui la « brousse n'a d'intérêt que si elle est exploitée » ne peut appliquer la même grille d'évaluation que le conservacionniste à la recherche de la « nature sauvage et éternelle » d'où les tensions entre les catégories d'acteurs attachées à l'espace comme brousse et celle qui le perçoit comme aire protégée.

Les populations justifient également leur opposition en désignant la réserve comme une source d'insécurité pour elles et leurs biens. Elles disent souffrir des animaux nuisibles qui détruisent les plantations et les récoltes. Dans ce contexte, selon leur compréhension, la conservation de la réserve est un projet de sécurisation des animaux au détriment de la sécurité des populations.

Les contraintes imposées par la réserve constituent un objet de contestations des populations.

3- Discussion

Les résultats qui précèdent mettent en évidence un malaise généralisé chez les populations en rapport avec la présence de la réserve qui se traduit par une demande socio-économique et culturelle des ressources de la biodiversité.

Les travaux de Kaboré (2018), sur les revendications religieuses des Gourmantchés du Burkina Faso confirment les résultats de cette recherche quant à la contestation des populations par rapport aux contraintes de l'AP. Il explique que la source profonde des discordes entre gestionnaires des AP et populations locales se situe dans les différences radicales de conception de la nature qui opposent les protagonistes. Il ajoute qu'en vertu de la conception occidentale sur laquelle est bâti le modèle dominant d'AP, les forestiers ne reconnaissent dans les éléments de la nature que leurs dimensions économiques, biologiques et scientifiques. Les populations au contraire, guidées par leurs traditions, restent attachées à une autre dimension (Kaboré, 2018 : 4). Contester la souveraineté des populations sur ces lieux ne fait qu'accentuer la méfiance entre gestionnaires des AP et populations. Les tensions qui en résultent de cette situation compromettent l'inclusion des populations dans l'effort de conservation et remettent en cause l'atteinte des objectifs fondamentaux des politiques environnementales à savoir l'efficacité écologique et l'équité sociale (Kaboré, 2018 : 18). Koffi (2010), ayant travaillé sur le droit des parcs nationaux et réserve en Côte d'Ivoire abonde dans le même sens. Il explique que malgré l'existence de droit, la gestion de ces espaces reste compromise eu égard aux menaces anthropiques. D'après les résultats de ses recherches, ces menaces s'expliquent par des raisons diverses à savoir d'ordre social, économique, culturel. Se basant sur l'archéologie, il relève que l'homme s'est toujours servi de la nature pour ses besoins (Koffi, 2010 : 2). Ces recherches confirment les résultats de cette étude quant à la croissance d'un climat social conflictuel, et au boycott des interdits qui planent sur la réserve par les populations riveraines causés par les restrictions d'accès à la réserve.

La cohabitation entre les populations locales et la faune sauvage des zones protégées ne va pas forcément de soi. En effet, le statut de réserve naturelle conduit à une plus forte concentration des espèces sauvages que dans les zones non préservées. Parmi ces espèces certaines peuvent s'avérer problématiques en détruisant les espaces cultivés, en s'attaquant

aux animaux d'élevage et dans certains cas aux êtres humains. Une telle situation présente des risques pour le développement socio-économique des populations locales mais pour la protection des espèces. Que ce soit au Nord ou au Sud, les fonds investis pour la sauvegarde de certaines espèces sont considérés comme « injustes » dans des espaces soumis à des crises et des difficultés diverses. Au niveau de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement, la persistance de problème avec certains animaux dans les zones rurales conduit à rejeter en « bloc » l'écologie et la politique de zones protégées. Les conflits liés à la faune sauvage représentent ainsi un enjeu major pour les stratégies de gestion/protection (Assé, 2018 : 19).

Dans l'approche par les règles, le comportement des individus s'explique par la prise en compte de leur environnement comme un état de choses qui s'impose à eux (Bernoux *et al*, 2001 : 12). Les résultats d'une recherche sur le rôle des représentations sociales de Benjamin Drevetton confirme que l'interaction entre l'outil de contrôle de gestion et des représentations des acteurs est un facteur de succès des processus d'instrumentation (Drevetton, 2008 : 7). Ces recherches réalisées sur l'interaction outil/acteurs témoignent de l'importance des représentations sociales (Drevetton, 2008 : 7). En Côte d'Ivoire, les études de Kouassi et Oura montrent que le parc national de la Marahoué est devenu un territoire de compétition entre les agriculteurs et les éleveurs dans l'accès aux ressources naturelles. Il échappe totalement au contrôle de l'État (Kouassi et Oura, 2020 : 4). Les logiques dans lesquelles s'inscrivent l'activité des agriculteurs et celle des éleveurs diffèrent considérablement. Les agriculteurs considèrent presque cet espace de plus en plus convoité par les éleveurs, comme étant le leur, tandis que pour les éleveurs cette AP est un *no man's land* où toutes les activités à but lucratif sont autorisées (Kouassi et Oura, 2020 : 9).

Les études de Dien Kouyaté (2018), sur la réserve de faune et de la flore du Haut Bandama montrent que les chefs de village et les propriétaires terriens sont des acteurs qui perçoivent des droits d'accès sur la terre et qui donnent leur accord pour l'installation des orpailleurs, des éleveurs et des agriculteurs (Dien, 2010 : 10). On peut donc affirmer que malgré le statut réservé de la réserve, les populations continuent d'agir en propriétaires terriens. Il continue en affirmant que les différentes ressources de cet espace ont fait l'objet d'exploitation par plusieurs catégories d'acteurs qui à la longue, ne se percevait plus vraiment comme des exploitants illégaux (Dien, 2010 : 14). En Côte d'Ivoire comme

ailleurs en Afrique, les conflits concernant les AP sont généralement liés aux problèmes de propriétés foncières entre l'Etat et les communautés locales des forêts protégées (Oura et Andon, 2020 : 9). Ces recherches confirment notre résultat selon laquelle, les populations considèrent toujours la réserve de Lamto comme leur brousse en se basant sur leur coutume.

On peut retenir que l'agression de la réserve par les populations vise la satisfaction des besoins qui sont exprimés à travers des revendications. En effet, ce sont des populations rurales qui dépendent des ressources naturelles. Kouassi (2012), parlant du parc national de Taï, l'AP ayant réussi le pari de la conservation en Côte d'Ivoire, nous explique comment des actions envers les populations ont pu transformer leur perception vis-à-vis du parc pour faire d'elles de véritables partenaires impliquées dans la conservation. Pour la réalisation des objectifs de conservation, la division gestion durable a favorisé un mieux-être des populations riveraines du parc et leur implication dans la conservation à travers l'information, l'éducation et la communication, la promotion de nouvelles alternatives de développement, la promotion de métiers ruraux en agriculture ou en environnement et l'appui à l'amélioration des infrastructures villageoises (Kouassi, 2012 : 102).

Conclusion

De façon générale, on constate un malaise grandissant au sein de la population. Les populations estiment que la réserve leur doit quelque chose par rapport aux recherches qui sont effectuées. Elles estiment également que la réserve doit fournir du travail aux jeunes. Malgré l'existence de procès-verbaux signés avec les chefs, ils considèrent toujours la réserve comme faisant partie de leur patrimoine. La réserve considérée comme brousse par les populations. Le climat de méfiance qui prévaut dans les villages doit être pris en compte pour une meilleure sensibilisation et d'implication des populations dans la conservation de la réserve. La création de la réserve a suscité beaucoup d'espoir chez les populations, mais grande est leur déception selon leur terme. Pour elles, l'existence de la réserve allait être une source d'emploi pour les jeunes et également source d'équipements socio-collectifs des villages. Les populations dans leur grande majorité pensent que la réserve n'apporte rien aux villages. Ainsi donc, la présence de Lamto est synonyme de perte de terres de chasse, de cueillettes, de pêche et surtout agricole. Le

discours des populations sur leurs rapports à l'aire protégée est marqué par les réclamations de droits d'accès. Les revendications de la communauté locale riveraine de la réserve sont donc des droits collectifs assez complexes. On peut résumer en sept (7) points, à savoir la participation au processus de prise de décisions, l'accès à l'information, l'accès aux bénéfices, l'accès aux ressources fauniques et végétales, l'accès au foncier, l'exercice de la légitime défense et surtout le droit au développement infrastructurel. Les populations riveraines disent qu'on leur a expliqué la nécessité de la protection des espèces pour les générations futures afin qu'elles puissent connaître la flore et la faune. Elles sont donc pour la conservation, mais en attendant les générations futures, qu'est-ce qu'elles doivent faire pour vivre heureuses elles aussi. Dans la vue de ces populations, l'importance de la réserve est évaluée en fonction de leurs conditions d'existence. Cette perception négative que les populations riveraines ont de la réserve se traduit par des plaintes, des revendications et la pression sur les ressources biologiques.

Bibliographie

Assé Christian (2018), *Aires naturelles protégées et peuples autochtones. Enjeux et défis pour une alliance gagnante*, Edilibre, 2018, 9782414269389-hal-02431383, 102 p.

Bernoux Philippe et al (2001), *L'analyse des systèmes d'acteurs : cahier n° 1 : Diagnostics de territoires et systèmes d'acteurs. (Rapport de recherche) centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU)*. 2001. 104 P. figures, graphiques, 5 références bibliographiques. Hal-02162045

Dien Kouyaté Olivier (2018), *Occupation Humaine de la Réserve de Faune et de Flore du Haut Bandama : Diagnostic et perspectives pour une gestion durable*. *European Scientific Journal*, Septembre 2018 édition Vol.14, Doi : 10.19044/esj.2018.V14 n26 p93, URL : <http://dx.doi.org/10.19014/esj.2018.V14n26 p93> p 93-111

Dreveton Benjamin (2008), *Le rôle des représentations sociales au cours du processus de construction d'un outil de contrôle de gestion, comptabilité-contrôle-audit*, 2008, 14, pp.125-153. 10.3917/CCA.142.0125.halshs-00466461.

Kaboré Alexis (2010), *Brousse des uns, aire protégée des autres, Histoire du peuplement, perception de la nature et politique des aires protégées dans le Gourma burkinabè : l'exemple de la réserve partielle de faune de Pama*, thèse pour

l'obtention du grade de Docteur en études du développement, Genève, Institut de hautes études internationales, 385 P.

Kaboré Alexis (2018), *Revendications religieuses sur les aires protégées chez les Gourmantchés du Burkina Faso*, *Vertigo-la revue électronique en sciences de l'environnement (online)*, volume 18 numéro/mai 2018, 25mai2018, consultado003agosto2023,URL:<http://journals.openedition.org/vertigo/20317>;DOI :<https://doi.org/10.4000/vertigo.20317> 21 P.

Koffi Kouassi Yves (2010), *Gestion des aires protégées en Côte d'Ivoire : Analyse de la réforme législative aux parcs nationaux et réserves naturelles*, *Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement*, n° 1, 2010, EDUCI, 2010. PP 73-85.

Kouassi Kouamé Sylvestre (2012), *La prospective territoriale au service de la conservation durable des aires protégées : les exemples comparés des parcs nationaux de Taï et de la Marahoué*, Thèse de doctorat unique, Université Félix Houphouët Boigny IGT, 462P.

Kouassi Kouamé Sylvestre, Oura Kouadio Raphaël et Kouamé Kouakou Noël (2020), *Politiques publiques et conflictualités dans les aires protégées de la Côte d'Ivoire : le conflit agriculteur-éleveur dans le parc national de la Marahoué*, *RevueinterdisciplinaireResol Tropiques*ISSN2709.1333,URL :<https://publication.georesbio.org/indesc.php/rirt/article/view/110>, Vol.1, n°3, PP. 1-18

N'goran Ahou Suzanne (2016), *L'environnement humain, économique et aires protégées en Côte d'Ivoire : cas de la réserve de Lamto*, Thèse unique de Doctorat, Géographie, Université Felix Houphouët Boigny, IGT, 289 P.

Oura Kouadio Raphael et Andon N'Guessan Simon (2020), *Gouvernance foncière en forêt protégée domaniale périurbaine : cas de la forêt classée du Mont Korbogo (Côte d'Ivoire)*, *Science et technique, lettres, sciences sociales et humaines*, Spécial hors-série n°5-Janvier 2020, ISSN 1011-6028, PP 31-44

République de Côte d'Ivoire (2002) : *Loi no2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et des réserves naturelles* 41 P.

UICN-PAPACO (2012), *la gouvernance des AP en Afrique de l'Ouest, Etude de cas au Bénin, Burkina-Faso et Sénégal*. Rapport, Beauvechain, 164 p. +annexe (catalogue d'aires protégées d'Afrique de l'Ouest). Rapport préparé par le GREP, et supervisé par Géoffroy Mauvais et Béatrice chataigner (UICN.PAPACO) 171 P.